



«La situation financière de la nouvelle Commune d'Anniviers sera saine»

Pour cette troisième interview, notre personnage fictif d'Annie Viers se prête au jeu des questions et des réponses au sujet de l'aspect des finances communales.

Existe-t-il des possibilités d'économie en fusionnant les six communes de la vallée?

Oui, ces possibilités existent, mais plutôt à moyen et long terme. Il faut en effet prévoir que la fusion induira des coûts supplémentaires durant la période de mise en place de la nouvelle Commune (période qui devrait durer de deux à trois ans). L'appui du canton sera donc absolument nécessaire pour financer ces coûts. Il peut être intéressant de rappeler que l'expérience des fusions réalisées dans le canton de Fribourg a permis d'évaluer ce potentiel d'économies à environ 8% des dépenses. A l'échelle d'Anniviers, cela correspondrait à plus d'un million de francs d'économies.

Quel sera l'appui financier du canton en cas de fusion?

L'Etat a institué à cet effet un fonds spécial d'encouragement aux fusions de communes. L'ordonnance sur les fusions des communes du 8 juin 2005 prévoit un montant minimum calculé sur la base de la population des communes et de leur nombre. L'ordonnance prévoit également que des suppléments peuvent être alloués sous certaines conditions. On devrait en savoir plus sur le montant définitif lors du forum à Grimentz le 19 mai, puisque le conseiller d'Etat Jean-René Fournier sera présent pour répondre à nos questions.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'économies?

Même si nous avons la garantie qu'il n'y aura pas de licenciements une fois les communes fusionnées, et en se souvenant que ce projet n'a rien à voir avec une fusion d'entreprises, on peut imaginer économiser à moyen et long terme sur les charges du personnel. D'autre part, il y aura plus de tâches qui pourront être assurées par le personnel communal, ce qui réduira les coûts. Une grande commune peut



mieux négocier les conditions d'achat de biens et services. Côté bancaire, une meilleure gestion des liquidités et des crédits sera possible, créant là aussi des économies, ce qui est important si les taux d'intérêt devaient augmenter. Rappelons encore la prochaine mise en route de l'informatisation de l'administration qui, si Anniviers fusionne, permettra une approche encore plus rationnelle des tâches administratives, induisant forcément des économies.

Quelle sera l'influence de la fusion sur les montants facturés par le canton en matière de trafic, de santé et de prévoyance sociale?

Ces factures représentent près de 1,1 million de francs, soit près de 10% des dépenses de fonctionnement. Ces montants ne devraient pas varier. Notons en passant que l'entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2008, de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) va également entraîner des modifications importantes dans les relations entre le canton et les communes. En effet, l'actuelle répartition des tâches et les flux financiers

entre le canton et les communes, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes, seront modifiés en profondeur par la mise en œuvre de ce projet au niveau cantonal. Mais ces changements se feront de toute façon avec ou sans fusion.

Quelle sera l'évolution des comptes d'ici à 2008?

Grosso modo, si l'on cumule les recettes des six communes, on obtient une somme de 15 millions de francs. Les dépenses, elles, tournent autour de 12,4 millions. D'ici à 2008, selon la planification financière, les dépenses devraient s'accroître de CHF 700'000.- et les recettes de CHF 900'000.- environ. La marge d'auto-financement devrait donc avoisiner les 2,8 millions de francs en 2008.

Comment éviter que les communes ne se lancent dans des investissements démesurés dans les années séparant la votation de l'entrée en fonction de la Commune d'Anniviers?

Je crois pouvoir affirmer sans me tromper que les communes ne vont pas faire d'investissements déraisonnables. Seront réalisés uniquement les investissements nécessaires. Les communes ont par ailleurs établi des plans financiers. Ceux-ci prévoient des investissements nets à réaliser entre 2006 et 2008 à hauteur de 13 millions de francs environ. Les six conseils communaux proposent de se mettre d'accord, dans la charte de fusion, pour ne pas dépenser plus que ce qui a été prévu. De plus, les grands dossiers doivent passer devant la population qui peut le vérifier.

Peut-on estimer le niveau d'endettement de la Commune au 1^{er} janvier 2009?

Oui, mais on ne peut faire que des hypothèses. Mais si les projections faites se réalisent et si les plans d'investissements sont respectés, la dette

nette des communes (qui était de 14,5 millions de francs en 2004 et d'environ 17 millions de francs en 2005) devrait croître jusqu'à 21 ou 22 millions de francs à la fin 2008. Il faut se souvenir qu'il y a 3 ans, la dette nette cumulée des communes annivardiennes s'élevait à 34 millions de francs. On peut donc, sans trop craindre de se tromper, affirmer que la situation financière de la Commune d'Anniviers sera saine. La nouvelle Commune reprendra les actifs et les passifs des anciennes. Cela signifie bien sûr la mise en commun des dettes, mais aussi des nombreux biens. Je pense en particulier aux différentes actions qui représentent actuellement une valeur d'environ 12,5 millions de francs. Les actions des Forces motrices de la Gougria SA et de Sierre Energie SA représentent le 93% de ce montant.

Les opposants à la fusion craignent que les investissements ne soient pas répartis équitablement dans la nouvelle Commune, et qu'il y ait un risque pour les petits villages.

C'est une affaire politique qui concernera le futur Conseil communal et pour laquelle il est difficile aujourd'hui de s'engager autrement que moralement. Si on regarde ce qui s'est passé du côté de Bulle, commune qui a fusionné avec La-Tour-de-Trême, durant le processus de fusion tout a été fait pour que le grand partenaire respecte le petit. Le conseiller général Jean-Marc Purro a déclaré dans la presse qu'*«il ne fallait pas que cela soit perçu comme une mainmise. Et à présent, cet état d'esprit doit perdurer»*. A nous de veiller à ce que les petites entités ne soient pas oubliées et qu'une équité soit respectée.

Et qu'en est-il du retour des concessions?

Le retour pour le parler Vissoie-Chippis (Navizence) a eu lieu en 2004. Le prochain est prévu pour 2039. Il concerne l'aménagement supérieur (barrages de Moiry et de Tourtemagne, centrales de Mottec et de Vissoie) appartenant aux Forces motrices de la Gougria SA. C'est loin, mais les autorités s'en inquiètent aujourd'hui déjà, la législation pouvant changer d'ici là. Une commission d'étude va être mise sur pied tout prochainement.

Par rapport à 2004, les trois communes du val de Tourtemagne et le canton du Valais sont également concernés. Ils possèdent environ le 1/3 des droits d'eau (redevances). Ces droits déterminent les «poids» de chaque commune dans l'aménagement. A ne pas confondre avec les équipements construits sur leur territoire qui permettent de calculer l'imposition fiscale.

Faut-il réserver les sommes du retour des concessions à des besoins futurs sur le territoire des anciennes communes?

En 2004, les communes ont opté pour vendre une partie de leur capital acquis avec le retour des concessions. L'argent reçu a permis de réduire l'endettement de manière sensible et d'entreprendre des travaux d'infrastructure nécessaires.

Avec le solde restant, il semble difficilement imaginable de créer un fonds destiné aux anciennes communes. Certains toutefois y sont favorables car cela pourrait servir de garde-fou à des dépenses démesurées, voire injustifiées, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Commune.

De toute façon, il faut bien reconnaître que les investissements réalisés dans l'intervalle par les communes bénéficiaires seront utiles à la nouvelle Commune.

La valeur des actions de FMG obtenues par les communes concédantes lors du retour des concessions de 2004 sera propriété de la Commune d'Anniviers.



Quelles conséquences aura la fusion sur le porte-monnaie du citoyen annivard?

Les autorités politiques actuelles affirment que les taux seront fixés pour qu'une majorité de contribuables voient leur charge fiscale rester stable, ou même diminuer: Un équilibre sera trouvé, par rapport à l'addition de toutes les taxes, impôts et subventions. Les projections réalisées par la Commission financière ont été faites sur la base d'un taux de 1,25 pour les impôts (sachant que la moyenne des communes valaisannes est de 1,28) et un taux d'indexation de 140%. Ce calcul signifie pour la nouvelle Commune une diminution des recettes de CHF 400'000.-, ce qui au vu du niveau d'endettement prévisible, devrait être supportable. Un «geste» devrait donc être fait à une large frange de la population qui verra sa charge fiscale nette (impôts et taxes diminués des subsides à la famille) baisser de CHF 150.- par habitant en moyenne. Lorsque les taux d'impôt et d'indexation seront définitivement arrêtés, ils seront inscrits dans le Contrat de fusion.

D'un commun accord avec la Commission financière, les autorités suggèrent de donner une aide de CHF 500.- à chaque enfant, étudiant et apprenti jusqu'à 25 ans pour toutes les familles domiciliées. Cette décision sera du ressort des élus de la Commune d'Anniviers, mais pourra être inscrite dans la Charte de fusion.

Tous les chiffres sous la loupe

En août 2005, le SEREC, par Philippe Chauvrie a publié un rapport complémentaire au dossier de fusion des communes d'Anniviers traitant exclusivement des finances communales. Afin d'approfondir la réflexion à partir des chiffres figurant dans le rapport, une Commission financière a été créée. Les membres la composant sont les suivants:

- Président de la Commission: René Massy
- Pour la Commune d'Ayer: Nadège Melly
- Pour la Commune de Chandolin: Georges Theytaz
- Pour la Commune de Grimentz: Yves Salamin
- Pour la Commune de Saint-Jean: Evelyne Epiney
- Pour la Commune de Saint-Luc: Nicolas Guilhaume

- Pour la Commune de Vissoie: Jeanine Walter
- Pour l'Etat du Valais: Olivier Beney et Francis Gasser
- Pour le SEREC: Philippe Chauvrie

Cette Commission a eu pour tâche principale l'analyse des postes de fonctionnement des six communes. L'une des difficultés a notamment été la comparaison entre les chiffres issus des comptes de chaque commune. Certains postes ne figurant en effet pas dans les mêmes chapitres selon les communes.

Au terme de cette étude, la Commission a proposé des simulations d'impôts selon la structure de la famille (enfants, étudiants, célibataires,...). Les taxes eau, égout, ordures seront uniformisées et une aide à la famille proposée. Les suggestions de la Commission finan-

cière ont été avalisées par les conseils communaux en séance du 19 avril 2006.

Les représentants du Service des finances de l'Etat du Valais - MM. Beney et Gasser - ont fourni, tout au long des séances de la Commission financière, de précieuses informations sur la législation financière, la pratique dans d'autres communes et divers chiffres en leur possession. Cela a en outre permis la création de tableaux présentant les plans financiers consolidés des communes d'Anniviers jusqu'en 2008.

Des graphiques présentant les propositions faites par la Commission financière sont présentés dans ce journal. Des informations supplémentaires, si elles ne devaient pas être présentées au forum du 19 mai, pourront être obtenues au bureau SEREC à Vissoie.

